Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime
5 Boulevard de la Marne – 76000 ROUEN
Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00
Siège : Hôtel du Département
courrier@sde76.fr

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° **2014 - 53**

Séance du **4 JUILLET 2014**

Objet : INDEMNITES DE FONCTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU SDE76 ET DES VICE-PRESIDENTS AYANT RECU DES DELEGATIONS

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	58
	de pouvoir(s) :	7
	de membres votants :	65
	votes pour :	65
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 4 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 18 juin 2014, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune d'AUFFAY, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :
MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Jacques FORTIN, Yvon PESQUET, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Bruno HURE, Michel BERNARD, Patrick SIMON, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Michel MENIVAL, Jacky LEVEQUE, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :
MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marc VASSE, Sylvain DELTOUR, David SABLIN, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Daniel LEFEVRE, Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER et Jean-Pierre PETIT.

Membres absents excusés avec pouvoir :
M. Gérard COLIN a donné pouvoir à M. André-Pierre BOURON,
M. Alain LETARD a donné pouvoir à Mme Chantal FURON-BATAILLE,
M. Jean-François BLOC a donné pouvoir à M. Pierre LEMERCIER,
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à Mme Colette BERTRAND,
M. Gérard JOUAN a donné pouvoir à M. Hugues OGDEN,
M. Jacques CASTRES a donné pouvoir à M. Pierre LEBLOND,
M. Noël LEVILLAIN a donné pouvoir à M. Alain ROUSSEL.

Assistaient également à la séance :
- MM. Henry WATTIEZ et Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014-53 :
OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU SDE76 ET DES VICE-PRESIDENTS AYANT RECU DES DELEGATIONS

Il est tout d'abord rappelé que la population de l'Etablissement Public Départemental s'avère au 1er janvier 2014 de 464 045 habitants.

Puis, il est fait part que le taux maximal de l'indemnité du Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, sans fiscalité propre, représentant une population de plus de 200 000 habitants, est, en vertu des articles L 5211-12, R 5212-1 et R 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de 37,41 % de l'indice brut 1015, celui de l'indemnité des Vice-présidents ayant reçu des délégations de 18,70 % de ce même indice.

Il est proposé d'attribuer à Monsieur le Président du SDE76 et aux vice-présidents ayant reçu des délégations, une indemnité de fonction mensuelle correspondant aux strates de la population du SDE76.

Il est rappelé que l'ensemble des indemnités des élus des syndicats primaires représentait 420 000 € en 2011, auxquels il convient d'ajouter les 36 000 € d'indemnités des élus du SDE76. Soit un total arrondi pour 2013 à 460 000 € d'indemnités, qui se ramène en 2014 à 230 000 € avec le règlement, une dernière fois, au 1er trimestre 2014 des indemnités des SIERG, puis en 2015 à 160 000 € si l'enveloppe maximale d'indemnités autorisées est votée.

A ces montants s'ajoutent le coût des charges sociales pour le SDE76.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :

- FIXE, en application des règles en vigueur, le taux et le montant mensuel et individuel des indemnités dues au Président et aux Vice-présidents ainsi qu'il suit :

Nombre	Statut	Taux sur la base de l'indice brut	Montant individuel brut mensuel selon la valeur actuelle du point (*)
1	Président	37,41 %	1 422,05 €
15	Vice-présidents	18,70 %	10 662,60 €
Total de l'enveloppe maximale mensuelle des indemnités			12 084,65 €

(*) valeur du point au 01/01/2014 = 4,63 € x 821 pt x 37,41 %

- DIT que ces indemnités seront versées dès la date d'entrée en fonction des élus concernés, telle que fixée dans l'arrêté de délégation. Le montant des indemnités sera versé mensuellement et suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique applicable à l'indice brut 1015,
- AUTORISE le Président à prendre les actes à intervenir pour assurer le versement de ces indemnités,
- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet aux budgets 2014 et suivants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE de la Seine-Maritime

Patrick CHAUVET.

BUREAU DU COURRIER
15 JUIL. 2014
PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME